

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2012

OBJET

Exercice des compétences déléguées

Délibération n°1

Rapporteur : Mme ANTOINE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du C.C.A.S. que dans le cadre des compétences qui ont été déléguées à M. le Président par délibération du 08 décembre 2009 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il a :

- accordé le 6 mars 2012, une aide financière d'un montant de 99,90 euros au titre du CORSEC du 29 février 2012,
- accordé le 6 mars 2012, une aide financière d'un montant de 129 euros au titre du CORSEC du 29 février 2012.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de cette décision.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 2 avril 2012.

Extrait conforme

Le Président,

Jean-Paul MONIN